

IRRIGATION ET GESTION DE L'EAU EN ESPAGNE / BASSIN DU JUCAR : ÉVOLUTION INSTITUTIONNELLE, PLANIFICATION, ENJEUX ET DEFIS

par Marc **GARCIA**¹

Les apports annuels moyens en Espagne sont d'environ 98.000 hm³/an (dont seulement environ 55.000 sont considérés comme utilisables en raison de l'existence d'une réglementation suffisante). Toutefois, ce chiffre doit être pondéré dans un contexte de grande hétérogénéité temporelle, géographique et climatique, comme c'est le cas de la péninsule ibérique.

Ainsi, si nous analysons l'indice WEI+ (Water Exploitation Index), qui rapporte en pourcentage la consommation d'eau douce et les ressources renouvelables en eau douce, nous obtenons des valeurs comprises entre 0,3 et 3,1 dans les districts les plus septentrionaux de la péninsule, tandis que dans des districts comme ceux du Júcar et du Segura, on obtient des indices de 51 et 78 respectivement.

Si l'on considère également les conclusions du CEDEX dans son étude "Evaluation de l'impact du changement climatique sur les ressources en eau en régime naturel", les précipitations au cours du 21ème siècle subiront une diminution généralisée, tandis que les températures augmenteront. L'évapotranspiration potentielle subira également une hausse prononcée, ce qui entraînera une réduction globale des ressources en eau disponibles en Espagne, ainsi qu'une augmentation de la demande.

En Espagne, l'agriculture irriguée représente actuellement 64% (16 000 millions d'euros) de la production végétale agricole finale, générant presque cinq fois plus de richesse que l'agriculture pluviale. En outre, 4,2% des emplois générés en Espagne proviennent du secteur agricole, obéissant à un rapport d'environ 4,5 contre 1, si l'on compare l'agriculture irriguée à l'agriculture pluviale. Cependant, la demande est estimée à 23 200 hm³/an pour l'usage agricole, ce qui représente 78,6% du total, tandis qu'environ 4.800 hm³ sont utilisés pour l'approvisionnement urbain. En outre, en Espagne, il y a 3,63 millions d'hectares de cultures irriguées, ce qui représente 22,5% de la culture totale et ce chiffre est en augmentation.

Il ne serait donc pas possible de répondre à ces demandes sans la grande capacité de stockage et de régulation dont nous disposons en Espagne. Il existe actuellement plus de 1 300 grands barrages d'une capacité d'un peu plus de 56 000 hm³ et dont l'âge moyen est de 60 ans. Il a été estimé que, sans ce parc, et toutes les infrastructures de canalisations associées et autres, seuls environ 5 millions d'habitants pourraient subsister en Espagne, ou 250.000 dans la ville de Madrid.

Ce modèle de gestion de la rareté est à l'origine de la nécessité et de la création des organismes de bassin, afin de hiérarchiser les investissements et d'organiser leur gestion avec la participation des usagers. Depuis les premières confédérations syndicales hydrographiques

¹ Commissaire aux Eaux à la Confédération Hydrographique de Júcar.
Email : marc.garcia@chj.es

IRRIGATION ET GESTION DE L'EAU
Séance du 19 mai 2021

telles que celles de l'Ebre et du Júcar, créées respectivement en 1926 et 1934, jusqu'aux confédérations hydrographiques d'aujourd'hui, les demandes de la société n'ont cessé d'évoluer.

Une population mondiale croissante, où 40 % de la production alimentaire provient déjà de l'irrigation, la menace du changement climatique ou les objectifs environnementaux fixés par la directive-cadre sur l'eau, sont quelques-uns des défis à relever par les Confédérations hydrographiques dépendant du Ministère pour la Transition écologique et le Défi démographique dans leur tâche de mieux répondre aux demandes de ressources, compatibles avec l'objectif de durabilité environnementale.

Mini CV :



Marc García Manzana est Ingénieur Civil Supérieur et appartient au Corps des ingénieurs civils de l'État dès l'âge de 25 ans. Il travaille au sein de la Confédération Hydrographique du Júcar depuis l'année 2017, détenant actuellement le poste de Commissaire à l'Eau (*Comisario de Aguas*) dans cette Confédération.

En tant que Commissaire, il est responsable de l'application et du respect des réglementations de protection du Domaine Public Hydraulique, ce qui comporte notamment la direction d'une série d'actions, telles que la concession des ressources en eau, le contrôle des rejets, l'autorisation des actions dans les cours d'eau, la gestion de la police de l'eau, l'évaluation et le suivi de l'état écologique des cours d'eau et les actions de restauration des cours d'eau.

Précédemment à son poste de Commissaire, entre 2020 et 2021, M. García Manzana a été nommé Chef de Service de la Planification Hydrologique et des Études, où il a joué un rôle clé pendant le processus de préparation du 3^{ème} cycle de planification ; auparavant, entre 2017 et 2020, il était Chef de Service de Concessions au sein du Commissariat de la Confédération Hydrographique du Júcar.

Dans le domaine international, il participe régulièrement en tant qu'orateur à différents séminaires et conférences ; il a récemment fait partie du comité espagnol lors de la présentation de la candidature de l'Espagne dans le cadre d'un projet de jumelage avec le Royaume du Maroc dans les matières de la police de l'eau, les inondations et la participation publique.

Parallèlement, et depuis 6 ans maintenant, M. García Manzana développe aussi sa carrière dans l'enseignement en tant que professeur auprès d'une académie d'études axée sur la préparation de concours à la fonction publique.